

COVID-19

LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD ATTEINT LE PALIER JAUNE

Baie-Comeau, le 29 septembre 2020 – Le gouvernement a annoncé hier que la région sociosanitaire de la Côte-Nord passe du palier vert au jaune du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle. Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord tient à préciser à la population ce que cela signifie et quelles mesures seront conséquemment mises en place afin de ralentir la transmission du virus.

Rappelons que le palier 2 – *Préalerte* (jaune) s'impose lorsque la transmission commence à s'accroître. Les mesures de base sont alors renforcées et davantage d'actions sont déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Par exemple, davantage d'inspections peuvent être réalisées et un plus grand contrôle de l'achalandage peut être fait dans certains lieux de manière à faciliter la distanciation physique.

Les paliers d'alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation en tenant compte de la situation épidémiologique, du contrôle de la transmission et de la capacité du système de soins. Pour la Côte-Nord, cette décision s'explique notamment par la hausse du nombre de cas positifs au cours du dernier mois. Un certain relâchement dans les comportements est également remarqué, par exemple lors de rassemblements privés, la distanciation de 2 mètres n'est pas toujours respectée.

Pour la population et les entreprises de la région, l'atteinte du palier jaune correspond à la mise en place des mesures suivantes : la promotion du respect des mesures sanitaires notamment la distanciation physique, le lavage des mains et le port du couvre-visage, le report de tout déplacement non essentiel dans les régions au palier rouge et orange et le renforcement des audits et des inspections en collaboration avec les partenaires (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), municipalités, Sûreté du Québec).

« Nous devons absolument poursuivre nos efforts. Certaines mesures sont considérées contraignantes, voire inutiles par certains, mais il n'en demeure pas moins que le virus est là, il circule dans notre région, et nous devons nous protéger. Ce serait d'autant plus déplorable de devoir passer du niveau jaune à un niveau d'alerte supérieur. C'est ensemble que nous vaincrons ce virus et je vous invite à participer au Défi 28 jours, qui demande entre autres de restreindre nos sorties et nos rassemblements pendant un mois », rappelle le président-directeur général du CISSS de la Côte-Nord, Claude Lévesque.

Pour plus d'information : [Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle](#)

À propos de la COVID-19

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes comme de la toux ou de la fièvre ou des difficultés respiratoires, vous pouvez contacter sans frais la ligne **1 877 644-4545**. Pour en savoir plus : <https://www.quebec.ca/coronavirus>. Vous pouvez également obtenir de l'information régionale sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord : <http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/sante-publique/covid-19/>.

- 30 -

Source : Myriam Gagné
Adjointe au président-directeur général et relations médias par intérim
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-9845, poste 252281